

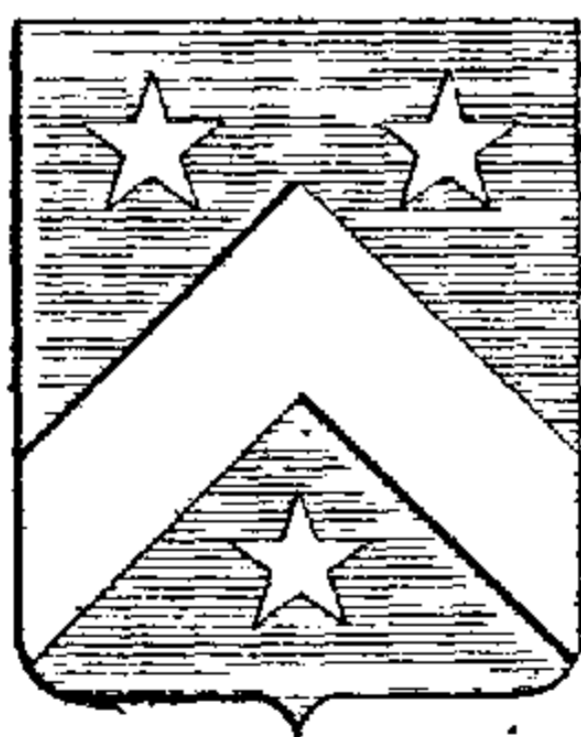
ESSAIS GÉNÉALOGIQUES

SUR LES ANCIENNES FAMILLES DU BERRY

PAR M. PAULIN RIFFÉ,

TULLIER.

SEIGNEURS DE MAZIÈRES, RIPIÈRE, BOISJAFFIER,
VEAUCES, MARIGNY, GUILLY,
VASSELAY, BOUY, LE REAU, ETC., ETC.,
EN BERRY.



Les armes de cette maison sont : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, 2 et 1.* — SUPPORTS : deux licornes affrontées d'argent ; CIMIER : une triple cou-

ronne murale du même métal ; DEVISE : FIAT VOLUNTAS TUA.

Tous les auteurs s'accordent à dire que la famille TULLIER, que l'on voit figurer dans les anciens contrats sous les diverses appellations de Thieullier, Thuillier, de Tuillier, et plus généralement Tullier, tire son origine de la province de Bretagne. Le premier par lequel nous commençons cette généalogie, a dû venir à Bourges vers 1408, car la tradition se plaît à le représenter comme assez proche parent d'un M^e Robert Thuillier, l'un des députés pour la recherche du meurtre commis à Paris, en 1407, sur la personne de Louis I^{er}, duc d'Orléans, fils de Charles V, par les ordres de son frère et rival Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. Ce Robert Thuillier, qu'Alain Chartier qualifie seulement de conseiller du roi, et que d'autres chroniqueurs font lieutenant civil et maire de Rennes, était attaché à la personne de ce malheureux prince ; les démarches actives qu'il fit pour secourir la duchesse, sa veuve, dans l'obtention de la justice qu'elle demandait au roi contre l'auteur de ce crime, lui attirèrent la haine du parti de Bourgogne, et cette haine se serait étendue sur tous les membres de la famille Thuillier. Denis Thuillier ou Tullier aurait donc été contraint de s'expatrier pour échapper à la persécution qui le menaçait, et aurait demandé asile et protection à Jean, duc de Berry, qui l'aurait attiré à Bourges, où il lui aurait donné un emploi dans sa maison.

De ce Denis est issu une nombreuse famille qui, pendant plus de 400 ans, a tenu à Bourges un rang distingué, remplissant les postes les plus honorables dans

l'église, l'armée, la magistrature et l'université. Elle acquit la noblesse presque à son arrivée en Berry, par l'élevation de l'un de ses membres au mairat de la ville de Bourges (1479), suivant la constitution donnée à cette *bonne ville* en 1474, par le roi Louis XI, et ses descendants en ont toujours joui jusqu'à la Révolution, ainsi que des privilèges qui y étaient attachés.

Cette famille s'est éteinte en 1849 en la personne d'Henry-Pierre Tullier qui n'avait pas pris d'alliance ; il n'y a donc plus qu'à répéter sa devise toute chrétienne : FIAT VOLUNTAS TUA ! mais ce nom ne périra jamais dans notre pays, car l'histoire de la ville de Bourges l'a consigné en maints endroits dans ses annales.

I. DENIS TULLIER vint donc à Bourges vers l'an 1408 où il épousa en 1423 une demoiselle Perronnelle GENDRAT, fille de Denis GENDRAT, et de Philippes DE CASTRES (*de Castris*). Cette dernière devait être fille, ou du moins très-proche parente d'un médecin du duc de Berry qui portait ce nom, car une ancienne généalogie de la famille Tullier contient que ce Denis Gendrat aurait reçu de grands biens d'un certain Regnault de Castres, ainsi qu'un contrat rédigé en latin par Banduffe, seulement cité, en fait foi : « *Magister Reginaldus de Castris Physicus egregii Principis domini Ducis Bituricensis.* » On ne trouve aucun autre renseignement sur ces deux familles, si ce n'est dans cette même généalogie où il est dit qu'une sœur de Denis Gendrat, Jeanne Gendrat, femme de Jean de Bar, valet de chambre du roi, par son testament de 1431, reçut Mamour, fit Pierre Tullier, son ne-

veu, dont il sera question plus loin, héritier de tous ses biens, et qu'elle fut inhumée dans l'église Saint-Bonnet, à Bourges.

Denis Tullier et Perronnelle Gendrat ne laissèrent que les trois enfants ci-après dont les noms aient été conservés, savoir :

1° Pierre TULLIER, qui suit;

2° Claude TULLIER, dont l'histoire est inconnue;

3° Marie TULLIER, mariée par contrat reçu Mamour, le 18 février 1450, à Jean HOUET, seigneur de La Charnaye. Après la mort de son mari, vers le commencement du xvi^e siècle, elle fit foi et hommage au roi, avec Pierre et Étienne Houet ses enfants, pour la métairie dudit lieu de La Charnaye, situé et assis en la paroisse de Chassy, qu'ils tenaient en fief du seigneur de Baugy, sieur de Chantalou, et en arrière fief de sa majesté.

Ses enfants furent :

A. Pierre HOULT qui dut entrer dans les ordres.

B Étienne HOULT, seigneur dudit lieu, qui fut échevin de la ville de Bourges pendant les années 1499, 1500, 1501, 1504, 1508 et 1509, et maire en 1515, 1516 et 1517.

II. PIERRE TULLIER, premier du nom, dut naître vers 1424 ou 1425. Il devint conseiller du roi et son avocat à Bourges, et épousa par contrat reçu Mamour en

1449, demoiselle Marie BONIN, fille de Jean BONIN, seigneur de Féroles, garde des sceaux du duc de Berry, et de Jacqueline LE ROY. On voit encore aujourd'hui sur les vitraux d'une chapelle de la cathédrale, dont il sera parlé plus bas, les portraits de Pierre Tullier et de sa femme, ainsi que leurs armoiries. Il fut nommé maire de la ville de Bourges pour les années 1479 et 1481, ainsi qu'en fait foi la lettre patente ci-jointe :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, les
 « maire et échevins commis par le Roy nostre sire, sur le
 « faict de la police, gouvernement et affaires communes
 « ès la ville de Bourges, salut, sçavoir faisons que au-
 « jourd'huy date des prñtes en la présence de Jean
 « Heurle, cleric et greffier des affaires communes de la
 « ville, Nous Jean de l'Hopital licencié ès lois, maire de
 « ladite ville par vertu de certaines lettres missives en-
 « voyées par le Roy nostre très chier seigneur des quelles
 « la teneur ensuit : De par le Roy, chers et bien amés,
 « Nous voulons et avons ordonné et ordonnons que
 « M^e Pierre Tullier soit maire, et échevins M^{es} Philippe
 « Bouet, Jean de l'Hopital, Savary Dupuy, Jean Salat,
 « Girard Foucher et Colin Jean, si le veuillez ainsi faire,
 « car tel est nostre plaisir. Donné à Mery-sur-Seyne le
 « xxiii^{me} jour de juing, signées Loys et F. Bouvrier et à
 « la suscription : A nos chers et bien amés les maire, bour-
 « geois et échevins de nostre ville de Bourges. Et après
 « que les dessusd. ont faict le serment en tel cas accou-
 « tumé, iceux avons mis et institués c'est asscavoir le d.
 « M^e Pierre Tullier en l'office de maire et les dits Bouet,
 « de l'Hospital, Savary Dupuy et Girard Foucher en l'of-
 « fice d'eschevins pour cette présente année commençant

« à la feste de Saint-Jean-Baptiste dernière passée et
 « finissant à semblable feste l'an révolu ensuivant que
 « l'on dira en date 1480. Fait en la chambre de la ville
 « de Bourges et donné soulz le scel de la dite mairie en
 « témoing de ce le III^e jour de Juillet l'an mil quatre
 « cens soixante-dix-neuf, *signé* J. Heurle et scellé sur
 « double queue des armes de la ville. »

La teneur des autres lettres patentes est identique, elles sont datées de Plessis-du-parcq-lez-Tours, le 28^e jour de juillet 1481.

Pierre Tullier décéda pendant son maiat (1482), et Marie Bonin, sa femme, lui survécut jusqu'en 1494.

Leurs enfants furent :

1. David TULLIER, qui suit ;
2. Jean TULLIER, bachelier en théologie, mort en 1478, ainsi qu'on le voit sur le vitrail de la chapelle des Tullier sur lequel il est représenté;
3. Pierre TULLIER, chanoine de l'église de Bourges en 1483; il fut élu doyen de ce chapitre en 1528. C'est à lui que la cathédrale est redevable de la chapelle qui porte encore le nom de *chapelle des Tullier*, bâtie en 1531, ainsi que l'indique le vitrail sur lequel cette date est reproduite, et l'acte capitulaire du 21 août 1531 où il est dit : « Il est autorisé à construire une chapelle entre celle de « Sainte-Catherine et la porte par où l'évêque vient « dans l'église et en sort pour sa maison; il dépose « une somme suffisante pour l'achèvement, dans « le cas où il décéderait avant. »

Le style de cette chapelle est le gothique de la

renaissance; la voûte est à nervures prismatiques dont les retombées, dans les angles faisant face à l'autel, sont terminées par des consoles soutenues par des anges à longues robes, tenant chacun un écusson vraisemblablement aux armes des familles Tullier et Bonin, mais complètement détruits par le marteau de 1793; cependant sur l'un d'eux à droite on distingue encore à côté de la main de l'ange qui le tient, la naissance du chevron des Tullier. Les retombées du côté de l'autel ne sont terminées que par des consoles sans anges. La clef de voûte porte l'écusson de France.

La verrière qui remplit presque tout le fond de la chapelle est une des plus belles productions du célèbre artiste Jean Lécuyer, peintre verrier à Bourges. Dans la partie flamboyante du vitrail, on voit, au milieu de l'azur de la région éthérée, le Père éternel bénissant de la main droite et tenant de la gauche le globe du monde; au-dessus et autour de lui un nombreux chœur d'anges, munis de harpes et de cistres, célèbrent sa gloire par leurs symphonies et leurs chants; les armes de France et celles du cardinal de Tournon, alors archevêque de Bourges, se voient à droite et à gauche de cette cour céleste. Au-dessous est un riche portique rappelant la renaissance italienne, divisé en quatre panneaux ou arcades au travers desquels on aperçoit une ville couronnant une montagne.

Le premier panneau près de l'autel représente la Mère de Dieu sur un trône portant sur ses genoux

l'Enfant-Jésus auprès duquel se tient debout Saint-Jean-Baptiste, son précurseur.

Dans le second, saint Pierre présente à la Vierge divine les père et mère du donateur, Pierre Tullier et Marie Bonin, tous deux à genoux et mains jointes. Pierre Tullier est vêtu d'une robe violette doublée de fourrure, aux parements de même; une draperie noire, qu'on peut supposer un manteau roulé, est jetée sur son épaule gauche; à son côté pend une escarcelle ou aumônière. Sa femme, dans la même attitude, porte une robe cramoisie décolletée en carré, à la vierge, comme on dit de nos jours, garnie d'un passement noir, les parements sont de la même fourrure que ceux du mari; sa tête est couverte d'un voile noir flottant derrière ses épaules. Au-dessous de chacun de ces deux personnages, on lit dans un cartouche les inscriptions suivantes :

PIERRE TULLIER CONSEILLER ET ADVOCAT DU ROY
A BOURGES QUI TRÉPASSA L'AN MIL QUATRE CENT
QUATRE VINGT DEUX, LORS MAIRE DE CETTE VILLE
MARIE BONIN, SA FEMME, FILLE DE FEU
JEAN BONIN ET DE JACQUETTE LE ROY, QUI DÉ-
CÉDA L'AN MIL QUATRE CENT QUATRE VINGT QUATORZE.

Dans le troisième panneau, un autre saint patron de la famille tenant une palme à la main, conduit trois personnages revêtus de surplis, aussi à genoux et mains jointes, qui sont le donateur et ses frères, ainsi que le témoignent ces deux inscriptions dans des cartouches semblables à ceux qui précèdent :

LEURS ENFANTS DÉDIÉS A L'ÉGLISE.

JEAN, BACHELIER EN THÉOLOGIE, TREPASSA L'AN
MIL QUATRE CENT SOIXANTE DIX HUIT.

PIERRE, ÉLU DOYEN DE CETTE ÉGLISE LE 7 NOVEMBRE
MIL CINQ CENT VINGT HUIT ET ÉTAIT CHANOINE
L'AN MIL QUATRE CENT QUATRE VINGT TROIS.

A FAIT CONSTRUIRE CETTE CHAPELLE
L'AN MIL CINQ CENT TRENTE UN.

Enfin, dans le quatrième panneau on remarque saint Jacques assistant et présentant à Marie un autre groupe de quatre personnages qui semblent aussi être d'église, mais dont on ne peut lire les noms sur le cartouche placé au-dessous d'eux, parce qu'ils sont presque complètement effacés.

Entre chacune de ces inscriptions sont peintes les armoiries des Tullier, des Bonin, des Le Roy, des Pelourdes, des Castello et des Mathé.

On peut du reste se rendre compte de ce splendide vitrail en jetant les yeux sur la planche contenue dans ce volume, que la société des antiquaires du Centre doit à l'habile crayon de M. Albert des Méloises et dont la photographie a reproduit le magnifique dessin.

Pierre Tullier fit son testament (1) le 5 avril

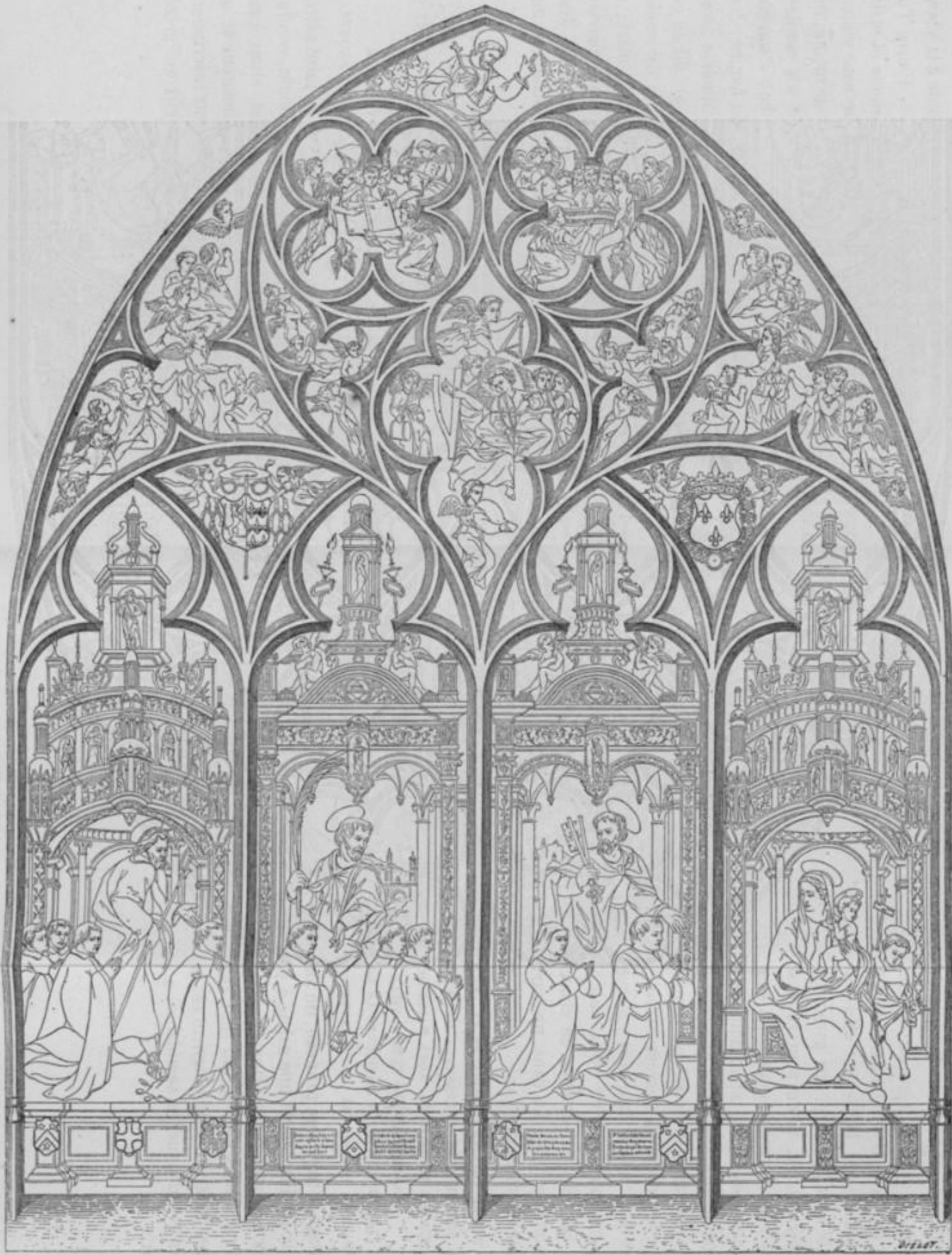
(1) Le testament sur parchemin est encore entre les mains de la famille, ainsi que le procès-verbal de description de la chapelle des sieurs Tullier en l'église cathédrale de Bourges, du 17 janvier 1667. Le procès-verbal avait été fait par François Perrotin, écuyer seigneur de Barmon, cy devant conseiller du Roy, lieutenant particulier au bailliage de Berry et siege présidial de Bourges, sul-

1540 et par cet acte de dernière volonté il partagea tout son bien qui ne laissait pas que d'être considérable, par legs particuliers en nature, meubles ou rentes, à chacun de ses frères, sœurs, neveux et nièces et entr'autres il légua à son neveu Jean Tullier, fils aîné de Denis et d'Antoinette de La Berthaudière sa propriété du Reau, ainsi qu'on le verra à son article; il légua en outre au chapitre de l'église de Bourges une somme de 400 livres pour la fondation d'une messe quotidienne dans la chapelle dont il vient d'être parlé pour le repos de son âme et celui de ses parents trépassés.

Il mourut la même année et fut inhumé dans le caveau sépulchral qu'il avait fait construire sous sa chapelle où l'attendaient plusieurs de ses prédécesseurs. Cette tombe est actuellement vide, ayant été profanée pendant la Révolution.

4. François TULLIER, Prieur de Saint-Hilaire, chanoine du Château-les-Bourges, official et primat de Mgr l'Illustrissime et Reverendissime Archevêque dudit Bourges. Pierre Rosset lui dédia son poème latin sur le miracle de Notre-Dame du

délégué par Mgr messire Henry Lambert, chevalier seigneur d'Herbigny et la Rivière, intendant de justice, police et finances es généralités de Berry et Bourbonnais pour l'exécution des ordres de S. M. et pour la recherche des usurpateurs des titres de noblesse en ladite généralité de Berry, assisté du Procureur du Roy, de la commission pour ladite recherche des usurpateurs de titres de noblesse et de M^e Barthélemy Clerjault, greffier, qui a signé ledit procès-verbal.



VITRAIL DE LA CHAPELLE TULLIER

Attribué à JEHAN LESCUYER.

Dessiné par M. ALBERT des MÉLOIZES.

Fourchaud, avec une dédicace ainsi formulée :
« Integerrimo viro Francisco Tulliero ecclesiæ bituricensis canonico, etc., Petrus Rossetus S. P. D. » Il mourut en 1518 et fut enterré dans la chapelle de la famille ainsi que l'inscription du vitrail en fait foi ;

5. Denis TULLIER, auteur de la branche du Reau, dont il sera parlé après la branche aînée ;
6. Louise TULLIER, mariée à Raollet DE CASTELLO seigneur des Granges, Echanson ordinaire du Roi Charles VIII, garde de la Prevosté de Bourges et élu en Berry, dont les armes sont au vitrail de la chapelle des Tullier ainsi qu'il en a été ci-dessus fait mention.
7. Marguerite TULLIER, mariée le 19 juin 1487 à Guillaume SEURRAT, dont elle eut six enfants. Après sa mort, son mari prit une seconde aillance avec Demoiselle Françoise de Castello ;
8. Jeanne TULLIER, mariée à Claude MATHE, licencié ès lois, conseiller à Bourges, d'où quatre enfants :
 - A. Claude MATHE, avocat et conseiller à Bourges, marié à Bienvenue SEURRAT, sa cousine, fille de Guillaume et de Marguerite TULLIER de qui il eut un fils, Claude MATHE, avocat au parlement de Paris, marié en 1560 à demoiselle Geneviève de COURCELLES, dont il eut plusieurs enfants.
 - B. Pierre MATHE, conseiller au Parlement de Paris 1522, doyen de l'église de Bourges après la mort de son oncle Pierre Tullier.

Il fut député en 1529 par le Roi François I^{er} avec messire Pierre Liget, premier président au Parlement de Paris, pour reformer la coutume du Berry et décéda en 1544. Il fut inhumé dans la sépulture des Tullier dans l'église Cathédrale avec cette inscription : DOM. PET. MATHEUS DECANUS HUIUS ECCLESIAE ET REGIUS CONSILIARIUS. Il est peint avec tous les membres clercs de la famille Tullier dans le vitrail de leur chapelle et les armes de sa maison y sont également peintes. (1)

C. N... MATHE, mariée à N .. TRONÇON de Paris.

D. N.... MATHÉ, mariée à N... CROCHET, d'une famille du Berry.

9. Jaquette TULLIER, femme en premières noces de Jean THAN dont elle eut Françoise et Anne THAN, et en deuxième à Jean PÉNYER de qui elle eut Jeanne PENYER, mariée à M^e Jean BONNLMAIN et Marie PENYER, mariée à N... de GARDEFORT, ainsi qu'on le voit par un acte de partage de l'an 1513 (2).

III. DAVID TULLIER, conseiller du Roi en Berry, épousa par contrat reçu par Rodillon en 1501, demoi-

(1) *Gallia christiana.*

(2) Pièce conservée par la famille.

selle Jeanne DE LA BERTHOMIÈRE, fille de noble Jean DE LA BERTHOMIÈRE conseiller du roi en sa cour des Aydes à Paris, et de demoiselle Annette CATHIN, et petite-fille d'un autre Jean de la BERTHOMIÈRE, écuyer, seigneur de Montboulan et d'Humbligny en partie, conseiller de Monseigneur le duc de Berry en sa chambre des comptes et avocat en parlement. La date de sa mort est inconnue La Thaumassière lui donne les trois enfants ci-après :

1. François TULLIER, qui suit ;
- 2 Anne TULLIER, mariée à Nicolas SERVANT, conseiller à Bourges.
3. François TULLIER (le jeune), Prieur de Saint Marceau-les-Argenton.

IV. FRANÇOIS TULLIER, seigneur du Petit Mazières, licencié ès-lois et lieutenant des Elus en Berry, épousa, par contrat passé devant Vaucheron en 1539, demoiselle Marie Vulcob, fille de noble François VULCOB, seigneur de Malendras et Couldron, maître d'hôtel ordinaire de la Reine de Navarre, duchesse du Berry. et de Jeanne PORTIER, de la même maison que Thibault PORTIER, chevalier, Sénéchal du Berry par lettres patentes du 13 juillet 1406. Cette alliance lui procura une parenté considérable par la naissance et par le rang. Il se firent représenter sur des vitraux de Mazières et la peinture a été copiée par l'auteur de la généalogie manuscrite conservée par la famille Le mari en robe de magistrat est à genoux et mains jointes posé de trois quarts; la femme placée symétriquement en face de lui,

est vêtue d'une robe ou surtout rouge à larges parements d'hermine, son col est entouré d'une fraise se détachant sur la garniture noire de la robe; une riche ceinture d'or lui entoure la taille et tombe jusqu'à terre, et une chaîne du même métal lui orne les épaules. Sa tête est couverte d'une sorte de coiffe noire à la manière italienne, se terminant par un voile flottant derrière le dos. On peut induire de cette reproduction que François Tullier avait fait construire au lieu de Mazières une chapelle où il aurait fait poser des vitraux le représentant lui et sa femme en qualité de fondateurs. Ils n'eurent que deux enfants qui sont :

1. François TULLIER, qui suit ;
2. Catherine TULLIER, d'abord demoiselle d'atour de Madame Marguerite de France qui la manda près d'elle par une lettre autographe du mois de septembre 1558, épousa par contrat de l'an 1560, Jean ESTERLIN, fils de Jean ESTERLIN seigneur du Pavillon de Pigny et de Jeanne JAUPITRE, à qui elle donna plusieurs enfants; mais étant devenue veuve, elle épousa en seconde noces N... DE LA GRANGE, chevalier, seigneur, vicomte de Soulangy, de la maison de la Grange d'Arquian.

V. FRANÇOIS TULLIER II, Ecuyer, seigneur du Petit Mazières, conseiller du Roy, Prévost de la ville et Septaine de Bourges, épousa par contrat reçu Richard, notaire Royal à Dun-le-Roy, le 24 décembre 1579, demoiselle Marie SARRAZIN, fille de M^e Jean SARRAZIN lieute-

nant du Bailly de Berry au siège et ressort de Dun-le-Roy, et de Macée COUSIN, en présence de Vincende SARRAZIN, sa sœur, femme de M^e Philippe LABBE, conseiller au siège présidial de Bourges ; de noble Jean SARRAZIN, président aux Elus, son cousin *remué* de germain. Il fit agrandir la chapelle des Tulliers en l'église de Saint-Pierre-le-Guillard, lieu de sépulture de cette famille, par acte du 26 décembre 1582, passé en présence de Robin, notaire royal à Bourges.

François Tullier a fait son testament devant Couturier, notaire royal en la même ville, le 8 mars 1607 et est mort le 11 du même mois laissant de son mariage cinq enfants ci-après :

1. Pierre TULLIER, qui suit ;
2. Françoise TULLIER, née en 1581, qui épousa Jacques REGNIER, seigneur des Chaises, fils de Jacques REGNIER, premier président au Parlement de Rennes et depuis lieutenant général à Bourges, et de demoiselle Claude SAULCIER. En 1599 elle vendit pour 300 livres au couvent des Jacobins de Bourges un héritage sis à Chezal-Chauvier dans la paroisse de Saint-Denis de Palin (1). Elle décéda le 28 octobre 1661, à l'âge de 80 ans, et fut inhumée en l'église de Notre-Dame du Fourchaud, sous une tombe placée au côté droit du chœur en *allant vers les cloches*. Elle n'eut pas de postérité et par

(1) *Monographies du Couvent des Jacobins*, par M. l'abbé Menu, p. 78.

son testament de 1652, elle laissa sa fortune à Françoise Tullier, sa nièce et filleule, fille de M. le *Prévost de Bourges*, son frère.

3. Marie TULLIER, baptisée à Saint-Pierre-le-Guillard le 12 janvier 1591; elle fut mariée en 1611 à François GASSOT, seigneur de Lizy, conseiller du roi au présidial de Bourges, fils de Jacques GASSOT, écuyer, seigneur de Deffens, Osmercy, etc. secrétaire du roi, commissaire ordinaire des guerres, et de Jeanne de LHOPITAL. D'eux est descendue la branche de Gassot de Lizy et la Vienne, ainsi que les rameaux de Fussy et de Champigny qui s'y rattachent. (Voir nos essais généalogiques sur cette famille.)
4. Marguerite TULLIER, baptisée en la même paroisse le dernier jour d'octobre 1592, épousa par contrat reçu Couturier, notaire royal à Bourges, le 28 novembre 1619, de l'avis et consentement de la dame Marie SARRAZIN, sa mère, et de noble homme et sage M^c Pierre TULLIER, seigneur du petit Maziere, conseiller du roi, prévost et juge ordinaire de la ville et septaine de Bourges, son frère, noble Jean BOURDALOUE, seigneur de Bussy, conseiller du roi, contrôleur général des guerres en Provence, fils de feus noble et sage maistre Claude BOURDALOUE, en son vivant avocat au présidial et des affaires communes de la dite ville de Bourges et dame Catherine DUCHÈVRE « A l'endroit ou se trouvait la porte charretière du couvent des Jacobins donnant sur la rue qu'on appelle mainte-

nant *rue Bourdaloue* et qui portait autrefois le nom *des Brigands* ou *Brigandiniens*, la demoiselle Marguerite Tullier fit bâtir une maison à ses frais en 1664 et paya aux religieux Jacobins la somme de 600 livres à condition que ces derniers diraient une messe basse tous les mardis de chaque semaine et célébreraient un service solennel pour le repos de l'âme de noble homme Jean Bourdaloue, seigneur de Bussy, son mari, et pour elle même (1). » Elle décéda sans postérité à l'âge de 80 ans vers la fin d'octobre 1673, et par son testament de l'année 1668, elle avait institué pour ses héritiers : Jean Tullier, seigneur de Ripière, son frère ; Marie Gassot, fille de sa sœur et de Nicolas Gibot ; Anne Tullier, religieuse au convent de l'Annonciade de Bourges ; Françoise Tullier, femme de M^e Guyot de Montgermain, et Claude Tullier femme du sieur Charlemagne, ses nièces. Marguerite Tullier habitait lors de son décès le bourg de la Chapelle d'Angillon et fut inhumée dans l'église de ce lieu ; elle laissa dans le souvenir des habitants de ce pays la plus grande vénération à cause de la sainteté de sa vie (2).

5. Claude TULLIER, baptisé le 11 mai 1595 à Saint-Pierre le Guillard, dont la destinée est inconnue ;

(1) *Monographie du couvent des Jacobins*, par M. l'abbé Menu, p. 36.

(2) Mémoires manuscrits de M. Gassot de Priou.

6. JEAN TULLIER, écuyer, seigneur de Ripière, baptisé en l'église de Saint-Pierre-le Guillard le 27 juin 1600; il épousa vers 1626 demoiselle Françoise LELARGE, dame de Boisjaffier, fille de Louis, écuyer, seigneur de Malsac et du dit Boisjaffier, lieutenant à Châteauneuf-sur-Cher, Echevin de Bourges les années 1638 et 1639, et de Magdeleine de BERNE, d'une famille du Nivernais et descendant d'un Pierre de Berne, député du tiers pour le bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier aux Etats généraux tenus à Blois en 1588 (1). On voit aux archives du Cher (fond des Carmes) une transaction passée devant Minereau, notaire royal à Bourges, le 1^{er} mai 1655 entre Jean Tullier, Etienne Bourdaloue, Pierre Tullier, seigneur du petit Mazière et Philippe Labbe, ses beaux-frères, et les religieux du couvent des Carmes, pour l'exécution d'une disposition testamentaire de Louis Lelarge, seigneur de Malsac, leur beau-père, qui voulait être enterré en l'église du dit couvent, portant fondation de deux obits et trois grand'messes. A cet effet ils baillèrent la somme de 500 livres et les religieux s'engagèrent à *souffrir* qu'un marbre portant l'inscription du décès du dit défunt serait appliqué au dedans de l'église à la muraille, vers la chapelle de la Trinité, au dessus de sa sépulture.

On ignore en quelle année décéda Jean Tullier, mais sa femme vécut encore longtemps après lui et

(1) *Histoire du Tiers-Etat* par Augustin Thierry

mourut à un âge fort avancée le 28 mai 1790. Ils eurent les douze enfants ci-après qui moururent jeunes, à l'exception d'un seul qui a laissé deux fils :

- A. Pierre TULLIER, baptisé à Saint Pierre-le-Guillard le 8 septembre 1629 ;
- B. Jacques TULLIER, baptisé en la même paroisse le 3 novembre 1630 ;
- C. Etienne TULLIER baptisé le 22 novembre 1632 ;
- D. Marguerite TULLIER, baptisée le 8 juillet 1654 ;
- E. Anne TULLIER, baptisée le 30 septembre 1635 ;
- F. François TULLIER, baptisé le 18 octobre 1636 ;
- G. Guillaume TULLIER, baptisé le 24 avril 1638 ;
- H. Philippe TULLIER, baptisé à Saint-Jean-le-Vieil, le 3 juin 1645 ;
- I. Jean TULLIER, baptisé en la même paroisse le 8 septembre 1646 ;
- J. Marie TULLIER, baptisée le 12 mai 1649 ;
- K. Magdeleine TULLIER, baptisée le 17 novembre 1650 ;
- L. Louis TULLIER, dont on ignore la date de naissance, n'ayant pas trouvé son acte de baptême, mais qui doit être l'un des aînés puisqu'en 1646 il tenait un enfant sur les fonts baptismaux de la paroisse de Saint-

Pierre-le-Guillard. Ils survécurent à tous ses frères et sœurs et recueillit la seigneurie de Boisjaffier; il épousa demoiselle Henriette THEVENIN, fille de Denis, conseiller du roi, élu en l'élection de Saint-Amand, et de Jeanne BEQUAS. Il ne laissa que deux filles qui suivent dont on ignore la destinée :

- a. Marie Magdeleine TULLIER, baptisée en l'église du Fourchaud le 4 novembre 1664;
- b. Jeanne TULLIER, baptisée en la même paroisse le 49 novembre 1665.

VI. PIERRE TULLIER II, écuyer, seigneur du Petit-Mazière et de Veauce, conseiller du roi, prévôt de la ville et septaine de Bourges et maire de cette ville en 1628 et 1629. Dans la première année de son mairat des maladies contagieuses causèrent à Bourges et dans les environs de nombreux ravages. Pierre Tullier, dans cette désolante circonstance, multiplia ses efforts pour subvenir aux exigences de la situation.

Comme l'épidémie avait pris naissance dans la campagne il importait de mettre obstacle à son invasion dans la ville par un cordon sanitaire rigoureusement maintenu, aussi le maire rendit-il des ordonnances sévères dans ce but; mais soins superflus! les miasmes putrides ne connaissent point de barrières et bientôt le mal fit irruption dans la cité (16 août 1628). Une panique épouvantable s'empara de la population, tout ce qui pouvait fuir

quitta la ville et alla porter dans d'autres contrées le germe morbide qu'ils portaient en eux; toutes les maisons furent désertées et les malheureux malades, abandonnés de leurs parents les plus proches, mouraient privés des secours les plus indispensables au milieu de tortures morales et physiques inouïes. Les rues et les places publiques étaient remplies de ces infortunés qui vaguaient demi-nus à la recherche d'un peu de nourriture, on n'entendait que les cris de la douleur ou les gémissements des mourants. Plus de 5,000 personnes, au rapport de l'historien du Berry, furent victimes de ce terrible fléau, parmi lesquelles deux échevins, MM. Girard, secrétaire de la chambre du roi et de La Garde, conseiller en la prévôté. Le service hospitalier, à peine suffisant en temps ordinaire, était paralysé dans cette calamité publique; les médecins en trop petit nombre concentraient leurs efforts sur l'hospice de la ville qu'on appelait la *Sanitat*, plusieurs même avaient succombé des premiers, enfin les PP. Jésuites avaient dès le premier jour fermé leur collège pour se consacrer aux besoins des malades et leur administrer les derniers sacrements.

C'est alors que Pierre Tullier eut l'heureuse idée de faire appel à la charité extérieure et qu'il écrivit à l'Hôtel-Dieu de Paris en peignant la détresse de la ville qu'il administrait, et aussitôt, émues de compassion pour tant de souffrances, de pieuses filles, attachées à cet établissement hospitalier, se rendirent à sa prière et vinrent apporter aux pestiférés leur expérience, leurs soins pressés et leurs exhortations toutes chrétiennes. Pénétrés de reconnaissance, les magistrats municipaux résolurent de conserver à Bourges ces charitables religieuses et par

leurs lettres du 16 octobre 1628, ils en demandèrent six autres au chapitre de Paris. On leur construisit un bâtiment au fond de la cour de l'*Hôtel-Dieu* dont elles prirent possession avec leurs nouvelles compagnes le 2 juin de l'année suivante et ces saintes filles gouvernèrent l'hospice de Bourges jusqu'à la Révolution qu'elles en furent chassées.

Malgré tant de dévouement la contagion sévissait toujours avec la même intensité : on eut recours alors au Père des miséricordes et des prières publiques furent ordonnées pour demander à Dieu la fin de tant de maux. Le dimanche 8 octobre 1628, Roland Hébert, archevêque de Bourges; Pierre Tullier, maire; Etienne Mercier, seigneur de Saint-Antoine; Jacques de Brielles, lieutenant aux eaux et forêts; Jean Leveillé, seigneur de la Grigossaine; François Guenois, échevins, et trente-deux conseillers se rendirent en l'église des RR. PP. Jésuites et firent le vœu solennel d'aller en pèlerinage à Notre-Dame de Liesse et d'y offrir à la sainte Vierge la représentation de la ville de Bourges en argent, et de faire tous les ans une procession générale de l'église métropolitaine de Saint-Etienne en celle des PP. Jésuites.

En exécution de ce vœu on fit un traité le 29 novembre 1629 avec un orfèvre de Paris pour qu'il fabriquât le plan en relief de la ville, figurant ses tours et ses murailles avec le portail de la cathédrale, la sainte chapelle et tous les principaux édifices.

La première procession se fit le 4 juin 1629 et Pierre Tullier, maire, partit pour Notre-Dame de Liesse le 21 du même mois, emportant avec lui l'effigie de la ville. Sur le plateau de cette œuvre d'art étaient gravés en

lettres d'or les trois distiques suivants composés par l'archevêque Hébert :

Te, Regina poli, Biturix afflicta reclamat,
 Et celerem, scelerum conscia, poscit opem
 Cernis ut in cunctos pestis contagia serpunt,
 In-soutes, soutes ut necat ista lurs.
 Flectere quæ nosti superos, jam redde benignos.
 Urbis et obsequi pignora certa cape.

La contagion cessa entièrement dans le commencement de 1630, ce n'était donc pas en vain qu'on avait eu recours en la consolatrice des affligés (1) !

Pour perpétuer dans sa famille le souvenir de la divine intervention de la sainte Vierge, Pierre Tullier fit faire par Jean Boucher, célèbre peintre de Bourges, un tableau dans lequel il est représenté faisant au nom de la ville son vœu à Notre-Dame de Liesse. On le voit à genoux au centre de la toile, *en robe de livrée*, c'est-à-dire vêtu d'une robe en velours mi-partie vert et cramoisi ; il lève en suppliant les yeux et les mains vers la mère de Dieu qui apparaît dans les nuages et dont la physionomie est pleine de bonté. Dans le lointain on aperçoit sur la hauteur une ville ceinte de murailles, aux clochers élancés, qu'on doit supposer être celle de Laon sinon le bourg de Liesse. On a pu voir cette peinture à l'exposition du concours régional de Bourges ; elle appartient à M. Ruellé

(1) Voir aux *Tablettes Berryères* années 1837, n° 12, un article de feu M. Chevalier de Saint-Amand, bibliothécaire de la ville

du Gué à qui elle est advenue par héritages successifs sans passer par aucune main étrangère à la famille, comme on le verra plus loin.

Pierre Tullier est aussi représenté avec sa femme dans la généalogie manuscrite possédée par M^{me} Braun; cette peinture à la gouache, qui n'est pas sans mérite, a été vraisemblablement copiée sur quelque ancien vitrail d'église, car ils sont tous les deux dans l'attitude de la prière, l'un en costume de maire, l'autre vêtue d'une robe de velours noir agrémentée d'or dont la forme rappelle beaucoup celle de Marie de Médicis, ainsi que la coiffure et la colerette. Il avait épousé par contrat passé devant Tolleron l'ainé, notaire à Cosne, le 19 février 1609, demoiselle Claude BOUCHET, fille de Pierre et d'Estinée DE VAUX. Jean Le Pain lui dédia son livre intitulé *le Praticien français*. Il trépassa le jeudi 16 octobre 1642. Claude Bouchet le 13 décembre 1648.

Ils laissèrent neuf enfants sur quatorze qu'ils avaient eus et qui sont :

1. Pierre TULLIER, qui suit;
2. Aimée TULLIER baptisée à Saint-Pierre le Guillard le 26 avril 1614, morte jeune;
3. Françoise TULLIER, baptisée en la même paroisse le 29 juin 1613, fut mariée deux fois : 1° le 26 novembre 1640 à Robert HEURTAULT, écuyer, seigneur de Mazières et de Thou, fils de feu Pierre, conseiller du roy au présidial, seigneur de Cocquebelande et de Mazières, et de Marie GASSOT, dont elle n'eut pas d'enfants; 2° par contrat du 7 octobre 1647 devant Clerjault, notaire royal à Bourges,

à noble Vincent GUYOT, avocat, puis avocat du roy en l'université de Bourges, fils de noble Jean GUYOT avocat en parlement et de Françoise BOUZITAT, demeurant à Nevers. Cette famille GUYOT est ancienne en Nivernais; un Guyot, seigneur des Bœufs, avait été échevin de la ville de Nevers en 1392 et 1396. Françoise Tullier perdit son second mari le 4 février 1683 et mourut elle-même âgée de 86 ans, le 20 août 1699, laissant quatre enfants dénommés dans le testament de leur père, dont les deux aînés ont formé les Guyot de Mirebeau et les Guyot de Montgemain.

4. Marie TULLIER, baptisée le 2 janvier 1615, dont la destinée est inconnue;
5. François TULLIER, baptisé en la même paroisse le 4 août 1616, enseigne au régiment de Nerestan, mort à Tortone en Italie en 1642;
6. Jean TULLIER, baptisé le 4 septembre 1617, mort enfant;
7. Autre François TULLIER, baptisé le 23 juillet 1619, mort en bas âge;
8. Magdeleine TULLIER, baptisée le 2 novembre 1620, morte aussi en bas âge;
9. Autre Pierre TULLIER, baptisé le 9 mars 1622, mort le 7 mars 1643, à l'âge de 21 ans, sans avoir été marié;
10. Claude TULLIER, baptisée le 16 juin 1623, mariée par contrat reçu Clerjault, notaire royal à Bourges, en 1660, à M^r Jean-Baptiste CHARLEMAGNE, seigneur

de Chantaloue, fils de noble Pierre CHARLEMAGNE, conseiller du roy, prévost de la ville royale de Mehun, et de dame Silvine LEBÈGUE, d'où postérité;

11. Charles TULLIER, baptisé le 5 juin 1625, dont la destinée est inconnue;
12. Edmée TULLIER, baptisée le 9 février 1629, morte jeune;
13. Anne TULLIER, baptisée le 4 juin 1630, religieuse professe au couvent des Carmélites de Bourges; avant de prononcer ses vœux en 1653, elle fit son testament et partagea son héritage entre Pierre TULLIER son frère, Claude Tullier sa sœur et Vincent Guyot de Montgemain, son neveu;
14. Autre Edmée TULLIER, baptisée le 22 novembre 1631, morte enfant.

VII. PIERRE TULLIER III, écuyer, seigneur de Mazières et de Veauces, avocat au présidial, puis conseiller du roi après la mort de son père, prévost et juge ordinaire de la ville et septaine de Bourges, charge qu'avaient occupée avant lui son père et son aieul, fut baptisé à l'église de Saint-Pierre le Guillard le 3 mai 1610. Après avoir fait de bonnes études de grammaire au collège des Jésuites, il suivit les cours de droit en l'université de Bourges et y prit son grade de licence. Il épousa par contrat passé devant Clerjault, notaire royal à Bourges, le 13 février 1658, demoiselle Magdeleine LUTARGE, sœur de

Françoise Lelarge, femme de noble Jean Tullier, écuyer, seigneur de Ripière, son oncle, toutes deux filles de M^e Louis LELARGE, seigneur de Malsac et Boisjaffier et de Magdeleine de BERNE. Il devint veuf le 31 décembre 1665 et consigna dans la généalogie de sa maison la note suivante :

« Ce jeudy 31^e jour de décembre 1665, heure de cinq
 « à six du matin, est morte, âgée de 44 ans, 8 mois
 « et 9 jours, ma femme Magdeleine Lelarge cy-dessus
 « dénommée. ayant reçu tous les sacremens de la
 « sainte Eglise; elle fut inhumée dans le caveau de la
 « chapelle de feu Monsieur Chamillard, le mesme jour,
 « sur les cinq à six heures du soir avec un très-grand
 « concours de gens de tous ordres, âge, sexe et conditions,
 « qui la regrettaient pour sa bonté et honnesteté dont
 « elle était douée éminemment, ainsi que de plusieurs
 « autres très-aimables qualités Ce fut par une conces-
 « sion et grâce particulières de damoiselle Anne Bourda-
 « loue, sa niepce, qu'elle fut déposée en ce lieu ou per-
 « sonne n'avoit point encore été inhume, avec assurance
 « pour moy d'y pouvoir estre mis après mon décez au-
 « pres de son corps, ce que j'attends et souhaite beaucoup
 « pour l'amour que j'ay toujours eu pour une si bonne
 « et vertueuse femme et que j'auray. Sa maladie fut un
 « grand débord de cerveau qui luy osta la parole et non
 « le bon jugement qu'elle eut toujours ferme et sain jus-
 « qu'à son décez où peu auparavant qu'elle perdit la veue
 « et le sentiment assez de temps après avoir receu très-
 « chrestienement les susdits sacremens Dieu la veuille
 « absoudre et la recevoir en son saint Paradis où elle a
 « toujours aspiré avec grand zèle et ferveur, ayant témoi-

« gné par tous les moyens d'y vouloir parvenir comme
 « je crois que Dieu luy en a faict la grâce, en quoi gist
 « ma plus grande consolation, priant ceux qui liront ce
 « présent escript d'avoir mémoire d'elle et de moy sous-
 « signé en leurs oraisons.

Dieu soit bény éternellement. »

Fait ce 2 janvier 1666.

Signé : TULLIER

Il mourut lui-même subitement dans son château de Mazieres le 9 avril 1666, à l'âge de 56 ans, et a été inhumé aussi selon son désir dans le même caveau, ayant eu de son mariage dix enfants ci-après :

1. Claude TULLIER, baptisée à Saint-Pierre le Guillard le 18 mai 1640, mariée à Saint-Oustrillet le 23 février 1664 et par contrat du même jour reçu Louis Clerjault, notaire royal à Bourges, à Jean GALLUS, écuyer, seigneur de Rioubert, conseiller du roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, fils de défunt Jean GALLUS, écuyer, seigneur dudit lieu, conseiller du roi, châtelain et juge ordinaire de la ville de Romorantin et de dame Claude ALLEAUME. Elle trépassa le 27 juillet 1719 à l'âge de 79 ans et son corps fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame en l'église de Saint-Jean-le-Vieil. Elle eut de son mariage six enfants mais n'en conserva aucun. Il ne lui restait plus qu'un fils en 1707 lors de la mort de son mari, qui décéda le 8 avril 1740, sans avoir été marié;
2. Louis TULLIER, baptisé à Saint-Médard le 6 mai 1642.

Il a eu pour parrain Louis BOURDALOUE, âgé de 10 ans, qui devint plus tard l'illustre prédicateur dont s'honore la ville de Bourges ;

3. Charlotte TULLIER, baptisée à Saint-Oustrillet le 21 mars 1644. décédée dans le courant de l'année suivante ;
4. Françoise TULLIER, baptisée dans la même paroisse le 22 juin 1646. Elle avait eu pour marraine demoiselle Françoise TULLIER sa grand'tante, qui n'ayant pas eu d'enfants du sieur Regnier, seigneur de Chaises, son mari, fit une donation de son bien en sa faveur par acte de l'année 1659. Elle épousa dans ladite église de Saint-Oustrillet le 22 novembre 1666 et par contrat du même jour reçut Minereau, notaire royal à Bourges, François LEBÈGUE, écuyer, seigneur de Montpensier, fils d'Henry, vicomte de Villemenard et de Saint Germain-du-Puits, et d'Anne GIMEUF, sa première femme ;
5. François TULLIER, écuyer, seigneur de Mazières, baptisé le 6 janvier 1648, se livra à l'étude du droit et devint docteur régent en l'université de Bourges. Il est mort le 28 septembre 1726 à l'âge de 78 ans, doyen de sa compagnie, sans avoir été marié. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre le Puellier, sa paroisse, près de la balustrade du chœur ;
6. Magdeleine TULLIER, baptisée le 7 mai 1649, fit profession au couvent de l'annonciade de Bourges le 10 mai 1666. Il a été payé pour sa dot la somme de 4,000 livres dont l'acquit a été passé devant Guyard, notaire royal en ladite ville ;

7. Henry TULLIER, baptisé à Saint-Oustrillet le 30 octobre 1650, mort à l'âge de deux ans ;
8. Marguerite TULLIER, baptisée le 18 juin 1652, entra au couvent des Carmélites de Bourges, où elle fit profession le 12 mai 1672. Avant de se consacrer à tout jamais à Dieu, elle fit son testament devant Delarue, notaire royal, et institua pour son seul et unique héritier, Pierre Tullier, seigneur de Marigny, son frère, dont l'article viendra ci-après ;
9. Pierre TULLIER, qui suit ;
10. Louis TULLIER, baptisé le 21 juin 1656, mort célibataire le 5 février 1720 et inhumé dans l'église du Château les Bourges. Au dire de M. Gassot de Priou, dans ses mémoires, on l'appelait *l'Américain* parce qu'il avait beaucoup voyagé et même dans le nouveau monde ;
11. Catherine TULLIER, baptisée à Saint-Oustrillet le 15 avril 1659, a été tenue sur les fonds sacrés par messire Henry Chamillard, beau-frère du célèbre jésuite Bourdaloue et par demoiselle Catherine Taillon, épouse de M. de Bourgoing, écuyer, seigneur de la Douhée en Nivernais. On voit dans les *noms féodaux* de Belencourt qu'elle fit foi et hommage au roi en 1670 pour le *pré-à-l'Archevêque* et un petit bois taillis, situés dans la paroisse de Saint-Doulchard près Bourges. Elle fit encore foi et hommage pour les mêmes lieux en 1715 alors étant veuve. Elle avait épousé le 8 février 1676, sous l'autorité de Jean Gallus de Rioubert, son beau-frère et son tuteur, et par contrat du 26 janvier de la même

année, reçu par Ragneau, notaire, maistre Claude BONNET, écuyer, seigneur du Genetoy, fils de feu Philippe BONNET, écuyer, seigneur dudit lieu, conseiller du roy au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, et de dame Magdeleine RLGNIER. Elle perdit son mari, mort subitement à la campagne, le 9 mars 1699 et resta veuve avec deux fils sur six enfants qu'elle avait eus de son mariage avec lui. Elle deceda le 12 mars 1731 et fut inhumée auprès de son mari dans l'église de Notre-Dame du Fourchaud.

VIII. PIERRE TULLIER IV, écuyer, seigneur de Marigny, fut baptisé en l'église de Saint Oustrillet le 19 juin 1654; il embrassa la carrière militaire et devint lieutenant dans le régiment de Bandeville, mais il quitta le service pour épouser par contrat du 20 février 1683, passé devant Robert Regnault, notaire royal à Bourges, demoiselle Françoise MONICAULT, fille de feu noble Etienne MONICAULT, seigneur de Villardeau, lieutenant criminel en l'élection de cette ville, et de demoiselle Geneviève LÉVEILLE. Pierre Tullier mourut aux Rochères, paroisse d'Osmoy, d'une révolution de goutte, le 6 novembre 1713 et son corps fut ramené à Bourges pour être inhumé en l'église du Fourchaud, lieu de sépulture de sa famille. En 1715, Françoise Monicault, sa veuve, fit foy et hommage comme héritière de Jeanne Monicault, sa sœur, veuve de Jacques Léveillé, écuyer seigneur des

Fosses, pour le fief de Marchois, ou château Gaillard, situé en la paroisse de Senneçay (1).

Pierre Tullier et Françoise Monicault eurent quatre enfants, savoir :

1. Pierre TULLIER, baptisé au Fourchaud, le 29 décembre 1688, mort au berceau;
2. Etienne TULLIER, écuyer, seigneur de Mazières, conseiller du roi au présidial de Bourges, baptisé en la même paroisse le 15 janvier 1690, marié à Saint-Bonnet, le 6 juillet 1729, avec demoiselle Marie-Jacquette GAY, fille de Jean GAY, seigneur des Minets et de Françoise PONCET. Il mourut à l'âge de 47 ans, le 18 août 1738 et fut inhumé en l'église de Notre-Dame du Fourchaud. Il laissa cinq enfants, dont la destinée des quatre premiers est complètement inconnue;
 - A. Jean-François TULLIER, baptisé à Saint-Fulgent, le 3 mai 1730;
 - B. Maurice TULLIER, baptisé au Fourchaud, le 13 octobre 1731;
 - C. Marie-Françoise TULLIER, baptisée le 26 décembre 1732;
 - D. François-Philippe TULLIER, baptisé le 21 octobre 1734;
 - E. Autre Marie-Françoise TULLIER, baptisée le

(1) *Noms féodaux*, par Betencourt.

26 juin 1736, mariée le 15 mars 1759, en l'église du Fourchaud et par contrat passé le 8 du même mois devant Sure, notaire royal à Bourges, à Charles-François GIBIEUF, écuyer seigneur de Chappes, Mazières et les Fosses, avocat du roi au bureau des finances de cette ville, fils de feu Maurice GIBIEUF, écuyer seigneur du dit lieu de Chappes, chevalier d'honneur au bailliage de Berry et avocat du Roi au bureau des finances de Bourges, et de Marie-Magdeleine TULLIER, sa tante, par conséquent son parent au deuxième degré de consanguinité (son cousin germain). Elle eut de ce mariage les cinq enfants qui suivent :

a Philippe-François GIBIEUF, chevalier, seigneur de Chappes, baptisé à Notre-Dame du Fourchaud. Il partit pour l'Amérique en 1785, habita pendant vingt-cinq ans l'île Bourbon et revint à Bourges en 1813. A son retour il épousa, déjà vieux, une demoiselle Jeanne Maillet, dont il eut plusieurs enfants, entre autres un fils, Pierre-Charles GIBIEUF, propriétaire du château de Chappes, près Bourges, qui se maria en 1865 et mourut dans le cours de l'année 1869, laissant un ou deux enfants en bas âge.

b. Marie-Jacquette GIBIEUF de Chap-

pes, religieuse à la visitation de Sainte-Marie à Bourges, morte à un âge très-avancé, à Villeneuve-sur-Cher, en 1842.

c. Marie-Françoise GIBIEUF de Chappes, dite *M^{lle} des Fosses*, morte en bas âge;

d. Françoise-Sophie GIBIEUF de Chappes, dite *M^{lle} de Mazières*, mariée en 1797 à LOUIS RUELLÉ DU GUÉ, fils de François RUELLÉ, seigneur du Gué et de Suzanne DE LAFOND, d'où deux enfants : Marie-Elisabeth RUELLÉ DU GUÉ, née le 12 décembre 1801, et Louis-Guillaume RUELLÉ DU GUÉ, né le 19 janvier 1805, tous les deux célibataires. C'est ainsi que M. du Gué se trouve possesseur du tableau du *Vœu de la ville*, dont il a été parlé ci-dessus;

e. Marie-Augustine GIBIEUF, baptisée le 22 janvier 1776, mariée le 16 janvier 1794, à Jacques GOURY, d'où Auguste GOURY, docteur en médecine et Marie-Marguerite GOURY, mariée le 25 mai 1818, à René-Etienne-Guillaume DE LA VARENNE, propriétaire à Fussy; d'où enfin M^{me} Regnault et ses deux filles, M^{mes} Desgardes et Jouslin.

3. Marie-Magdeleine TULLIER, baptisée au Fourchaud le 10 août 1692, épousa par contrat passé devant Sure, notaire royal à Bourges, le 4 février 1727, Maurice GIBIEUF, écuyer, seigneur de la Faye et de Chappes, chevalier d'honneur au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, par lettres patentes du roi, du 8 mai 1714 (1), fils aîné d'Henry GIBIEUF, écuyer, seigneur des dits lieux, avocat du roy au bureau des finances de Bourges, et de demoiselle Marie-Magdeleine BENGY. Deux enfants naquirent de cette union.

A. Charles - François GIBIEUF, seigneur de Chappes, de Mazières et de Fosses, qui a épousé sa cousine germaine Marie-Fran-

(1) Les chevaliers d'honneurs étaient des magistrats qui furent institués près de chacun des présidiaux de France, avec le titre de conseillers, par édit du mois de mars 1691. Ces officiers étaient tenus de faire preuve de noblesse devant les membres du présidial et ne devaient être pris que parmi les nobles d'extraction, mais il a été promptement dérogé à ces dispositions. Ils avaient le droit d'assister aux séances en habit ordinaire, l'épée au côté, immédiatement après les lieutenant généraux, présidents, et avant les conseillers titulaires et honoraires; ils avaient le droit d'assister à toutes les assemblées avec voix délibérative tant aux audiences qu'en chambre du conseil; un autre édit du mois de juillet 1702 créa des chevaliers d'honneur dans toutes les cours supérieures du royaume et dans tous les bureaux de finance. Enfin un dernier édit du mois de février 1753 a supprimé partout cet office. (Voir Guyot, Denizard, Cherruel, etc)

çoise TULLIER, ainsi qu'il a été dit ci-dessus et dont la postérité a été rapportée ;

B. Marie-Catherine GIBIEUF, dame de la Faye, mariée à messire Charles-François DE FRANCIÈRES, écuyer, seigneur du Coudray et de Ratelay, d'où sont issues MM^{mes} la baronne DE BESNARD de Saint-Loup de Sauveterre, et MAC-NAB.

4. Pierre TULLIER, qui suit ;

IX. PIERRE TULLIER V, écuyer, seigneur de Marigny, fut baptisé à l'église du Fourchaud, le 20 avril 1696, entra au service, et devint mousquetaire de la garde du roy Louis XV; il s'en retira avec la croix de Saint-Louis, pour épouser le 8 décembre 1732 demoiselle Jeanne-Françoise LÉVEILLÉ, fille de Jean LÉVEILLÉ, écuyer, seigneur des Fosses et de dame Magdeleine-Marguerite ANJORRANT. Il mourut en 1746 et Jeanne-Françoise Léveillé, le 15 décembre 1785, à l'âge de soixante-douze ans. Ils eurent six filles, dont quatre seulement sont connues, et un fils.

1. Marie-Françoise TULLIER, baptisée à Saint-Pierre-le-Puellier, le 7 septembre 1733, a été mariée dans la même paroisse le 1^{er} décembre 1753, à Jean-Claude-Henry DE PRÉVILLE, chevalier, seigneur de la Loupière, conseiller du roy, président au siège présidial de Châtillon-sur-Indre, et de dame Marie de CHAROST, de la paroisse de Toiselay, en présence de Charles-Joseph de Prévile, lieutenant de dragons au régiment de Thianges, son frère. Les renseigne-

ments font défaut sur la destinée ultérieure de cette dame;

2. Marie-Etiennette TULLIER, née le 5 et baptisée le 25 janvier 1735, religieuse de la Visitation de Notre-Dame au couvent de cet ordre à Bourges;
3. Montaine TULLIER dont l'acte de baptême n'a pu être retrouvé, mais qu'on a lieu de supposer avoir dû naître vers 1737 ou 1738, épousa le 18 février 1760, en l'église de Saint-Pierre le Puellier, Etienne-Charles DE NESMOND, chevalier, conseiller du roy, lieutenant particulier en la sénéchaussée et siège présidial de la Marche, fils d'Henry, chevalier, seigneur de la Chassagne, Bonassat et autres lieux, ancien conseiller du roy, lieutenant honoraire au dit siège, et de dame Anne-Françoise ROCHON, de la ville et paroisse de Guéret. De ce mariage sont nées quatre filles, savoir :

A. Marie-Françoise DE NESMOND, mariée en 1781 à N... TANDEAU DE MARSAC de la Chabanne, veuve en 1796 et morte en 1818, laissant cinq enfants.

a. Anne-Françoise TANDEAU DE MARSAC née le 11 octobre 1782, mariée en 1803 à François NOUAIHIER, dont cinq enfants, savoir :

a'. Marie - Geneviève - Pauline NOUALHIER, mariée en 1822 à Jacques-Jules-Gabriel TANDEAU DE MARSAC, son oncle.

Elle décéda le 18 mars 1857
laissant cinq enfants qui seront
dénommés ci-après.

b'. Cécile NOUALHIER, mariée en
1827 à Alexandre, marquis de
COUSTIN DE SAZEIRAT près Bé-
névent (Creuse), d'où quatre
enfants: Fanny, Henry, Marie
et Caroline, non mariés;

c'. Gabriel-François NOUALHIER
demeurant à Chérignac près
Bourganeuf (Creuse), marié en
1843 à Stéphanie BARNY DE
ROMANET née à Limoges d'où :
Fanny (19 ans), Paul (17 ans)
et Geneviève (9 ans).

d'. Jenny NOUALHIER, mariée en
1834 à Germain de la POMÉLIE
DU MONTJOFFRE, près Saint-
Léonard (Haute-Vienne),
d'où : Fanny, mariée à M.
Frédéric LA JOUMARD DE BÉ-
LABRE, Melchior et Suzanne
non encore mariés.

b'. Paul NOUALHIER, demeurant
à Linans près Châteauneuf
(Haute-Vienne), marié en 1843
à demoiselle N... RUBEN DE LA
CONDAMINE, d'où : Marie,

Françoise et Gabriel, non encore mariés.

6. Jeanne TANDEAU DE MARSAC, née en novembre 1785, mariée en 1807 à N... MOREAU DE MONTCHENIL près Montrou (Dordogne). Les renseignements sur sa descendance manquent.

c. Marie-Françoise-Pauline TANDEAU DE MARSAC née en février 1785, mariée en 1812 à Armand GUITTARD DE RIBERYOLLES, demeurant au château de Ryberolles près La Rochefoucauld (Charente);

d. Jacques-Jules-Gabriel TANDEAU DE MARSAC, né en 1786, marié en 1822 à Marie-Geneviève-Pauline NOUALHIER, sa nièce, ainsi qu'on a vu plus haut, dont cinq enfants, savoir :

a'. Henry TANDEAU DE MARSAC, marié en 1858 à Adrienne Louise PAGÈS.

b'. Jean-Gabriel TANDEAU DE MARSAC notaire à Paris (1873).

c'. Armand-Jules-François TANDEAU DE MARSAC, né en décembre 1826, prêtre, Limoges.

d'. N.... TANDEAU DE MARSAC
morte en naissant.

e'. Alexandre-Jean TANDEAU
DE MARSAC, né en 1831,
mariée à M^{lle} GRATEYROLLES,
de Bordeaux.

e. Henry TANDEAU DE MARSAC, né en
1788, marié en 1818 à demoiselle
Anne DE TOURNYOL DE BOISLAMY,
demeurant à Marsac près Benevent
(Creuse), sans postérité.

B. Sophie DE NESMOND, mariée à N... comte
DE COUSTIN de Bonnassat près Guéret
(Creuse), d'où :

a. Honorine DE COUSTIN, mariée à N...
marquis DE ROFFIGNAC, de Sannat
près Bellac (Haute-Vienne), d'où :

a'. Albéric DE COUSTIN marié à
demoiselle N. DROUILLARD, dont
postérité;

b'. N... DE COUSTIN, mariée à N...
DE BERET près Bellac (Haute-
Vienne), décédée sans laisser
d'enfants;

C. Henriette DE NESMOND, morte sans alliance
en 1804;

D. Joséphine DE NESMOND, morte aussi sans
alliance;

4. Françoise-Catherine TULLIER, baptisée à Saint-Pierre le Puellier le 29 février 1740, morte en bas âge;
5. Pierre TULLIER, qui suit.

X. PIERRE TULLIER V, chevalier, seigneur de Guilly, baptisé à Saint-Pierre le Puellier le 12 novembre 1744, embrassa la carrière des armes. Il fut successivement mousquetaire de la première compagnie de la garde du roi, cornette au régiment de Touraine cavalerie et enfin capitaine réformé à la suite du régiment de Bourgogne, cavalerie. Il épousa, le 29 mai 1770, demoiselle Thérèse-Marie DE BONNEFOY, fille de Jean-François DE BONNEFOY, seigneur de Chirac-Guérin, président trésorier de France au bureau des finances de Moulins, et de dame Françoise-Gabrielle MARPON. Il mourut le 10 octobre 1817 et sa femme le 30 mai 1836, ayant eu les six enfants ci-après :

1. Jeanne-Françoise-Sophie TULLIER, baptisée à Saint-Pierre le Puellier le 3 février 1771, morte le 7 septembre 1778;
2. Henri-Pierre TULLIER, qui suit;
3. Françoise-Amélie TULLIER, sœur jumelle du précédent, baptisée le même jour que lui, morte en nourrice;
4. Marie-Françoise-Clotilde TULLIER, baptisée à Saint-Oustrillet le 29 mars 1776, mariée le 26 janvier 1802 à René-Joseph, vicomte DE LA PORTE d'Issertieux, fils puiné de Joseph-Antoine-Clair DE

LA PORTE, chevalier, marquis d'Issertieux, ancien page du duc d'Orléans, capitaine d'une compagnie dans le régiment du même nom, chevalier de Saint-Louis, et de dame Catherine-Etiennette LEVEILLÉ DU FOURNAY. Elle mourut le 10 avril 1828 à la Charité-sur-Loire que son mari administra comme maire pendant toute la Restauration; il mourut lui-même dans cette ville en 1842. Ils avaient eu entre autres enfants quatre filles et un fils, savoir :

A. Alexandrine DE LA PORTE, née à La Charité le 9 avril 1816, mariée à Bourges le 3 juillet 1843, à Gustave-Victor-Gaspard ESCALIER DE LADEVÈZE, actuellement conservateur des hypothèques à Bourges; fils de feu Jean-Pierre-Alexandre-Marien ESCALIER DE LADEVÈZE, ancien magistrat, et d'Anne-Françoise-Eléonore DELOR. La famille ESCALIER s'est répandue dans le Vivarais et, suivant la tradition, serait originaire d'Italie. Un gentilhomme de ce pays, du nom de *Scatieri*, venu en France à la suite des guerres de François I^{er}, se serait établi dans cette province. Ses descendants ont possédé et possèdent encore plusieurs fiefs et seigneuries dans la partie des Cévennes qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Florac, tels que ceux de *Chambounet*, *Coste-Boulon*, *Villaret*, *Lassagne*, *Ladevèze*, dont ceux-ci portent encore le nom, etc. Le château de Ladevèze a été incendié pendant la

guerre des Camisards, sous Louis XIV, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, et complètement détruit, ainsi que tous les papiers de famille qu'il contenait, par une bande de Huguenots à la tête desquels était Esprit Séguier (1).

M. et M^{me} de Ladevèze ont eu les deux enfants qui suivent, dont il n'est resté qu'une fille.

- a. Marie-Louise-Clotilde ESCALIER DE LADEVÈZE, née à Angers le 8 août 1844, mariée le 18 octobre 1869 à Abel DURAND DE GROSSOUVRE, sous-intendant militaire, chevalier de la légion d'honneur (2), fils de François DURAND et de Rose-Louise DANIE. Cette famille honorablement connue dans le pays doit vraisemblablement avoir eu pour auteurs maistre Pierre Durand, conseiller et avocat du roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, échevin de cette ville pendant les années 1619 et 1620, et maistre Pierre Durand, écuyer, sei-

(1) Voir *Histoire des Camisards*, par le P. de Court de Gébelin, Londres, Moise Chassels 1702, tom II, page 129.

(2) Le nom de Grossouvre a été ajouté à celui de Durand en faveur des enfants Durand par décret impérial du 2 octobre 1864. La terre de Grossouvre, commune de Vereaux, à présent de Grossouvre, avait été possédée par la famille Durand, jusque vers 1840.

gneur de Forgues, Pougny et le Coultau, conseiller du roi, trésorier général de France au bureau des finances de cette même ville qu'il a administré comme maire en 1643 et 1644 (4). Deux fils sont déjà nés de ce mariage :

a'. Marie-René-Gustave DURAND DE GROSSOUVRE, né à Bourges le 28 juillet 1870;

b'. Marie-Joseph-Henri DURAND DE GROSSOUVRE, né aussi à Bourges le 2 mars 1872.

b. Henry-René ESCALIER DE LADEVÈZE, né à Angers le 50 mars 1846, mort le 12 août de la même année.

B. Ernestine DE LA PORTE, marié à M. Braün, émigré polonais, chevalier de Saint-Wladimir;

C. Clotilde DE LA PORTE, morte fille;

D. Antoinette DE LA PORTE, morte aussi sans alliance,

E. Amédée DE LA PORTE, mort enfant.

5. Geneviève-Alberte TULLIER, baptisée à Saint-Oustrillet de Bourges le 29 mars 1782, décédée en bas âge;

(4) Voir La Thaumassière p. 221 et 228.

6. Charles-Henry TULLIER, baptisé en la même paroisse le 2 février 1784, mort dans le courant de février 1787.

XI. HENRY-PIERRE TULLIER, chevalier, seigneur de Guilly, fief situé dans la paroisse de Brécy, diocèse de Bourges, fut baptisé en l'église de Saint-Pierre le Puellier le 25 septembre 1773. Bien jeune encore quand la Révolution éclata et n'écoulant que la fidélité que la noblesse française devait à la monarchie, il alla rejoindre les princes en Allemagne et s'enrôla dans l'armée de Condé. A la rentrée de l'émigration il revint à Bourges et en 1813, en récompense de ses services et de son dévouement, le roi le comprit dans l'une des premières promotions de chevaliers de Saint-Louis. Il acheva sa carrière dans la retraite au milieu de l'affection et des soins des quatre filles de M^{me} de la Porte, sa sœur, auxquelles il fit donation de sa fortune par acte reçu Porcheron, notaire à Bourges, du 12 avril 1841. Il décéda le 23 février 1849, sans avoir jamais contracté d'alliance. Avec lui s'éteignit le nom de TULLIER.

BRANCHE DU RUAU ET DE BOUY

III. DENIS TULLIER, 5^e enfant de Pierre TULLIER, conseiller du roy à Bourges, maire de ladite ville en 1479 et de Marie BONIN, a dû naître vers 1466 ou 1467. Il épousa en 1492 Antoinette DE LA BERTHOMIÈRE, sœur de Jeanne de la Berthomière, femme de David Tullier, seigneur de Mazière, son frère aîné, et de Marie de la Berthomière, femme de Louis de Ranguel, lieutenant-général de Valois (1), toutes trois filles de Jean DE LA BERTHOMIÈRE, conseiller du roy en sa cour des aides à Paris et d'Annette CATHIN. Les renseignements manquent sur ce chef de la branche cadette, seulement La Thaumassière nous apprend qu'il a eu de son mariage les six enfants suivants :

1. Jean, TULLIER, qui suit;
2. Jeanne TULLIER qui s'allia à maître Alain PONCET, d'une vieille et nombreuse famille bourgeoise de Bourges, dont un fils, Pierre Poncet, filleul de Pierre Tullier, doyen du chapitre de Bourges, qui lui

(1) Petit pays compris autrefois dans l'île de France qui a donné son nom à une branche de souverains de la maison de France. Ce pays est maintenant confondu dans les départements de l'Oise et de l'Aisne.

légua par son testament du 5 avril 1540, cent livres tournois ;

3. Françoise TULLIER, mariée suivant La Thaumassière à Germain HUBERT sur qui les renseignements font défaut ;
4. Marie TULLIER, mariée à Foucault MATHÉRIAT.
5. Pierre TULLIER qui entra dans les ordres et devint doyen du chapitre de Montermoyen ;
6. Autre Pierre TULLIER qui fut pourvu d'un canonicat de l'église de Bourges et nommé prieur de Vouzeron.

IV. JEAN TULLIER, seigneur du Ruau, fief qu'il tenait de la libéralité de son oncle, Pierre Tullier, doyen de l'église de Bourges et fondateur de la chapelle des Tullier, suivant son testament du 5 avril 1540, qui porte entre autres legs : *ITEM à ma nièce de Boysrouvray ma robe fourrée de peaux de Lombardie, et à son mary, maître Jehan Tullier, ma mestairye du Ruau avec ses appartenances et le bestial estant en icelle à moy appartenant.* Il avait en effet épousé en 1528 damoiselle Anne DE BOISROUVRAY, fille de Jean DE BOISROUVRAY, seigneur de Marçay, avocat à Bourges, qui a laissé un traité de la Primatie d'Aquitaine imprimé à Lyon en 1528, et de Simonne RONGIER. La Thaumassière nous apprend qu'il a eu l'honneur d'haranguer devant le roi pour le patriarcat de Bourges, mais il ne dit pas à quelle occasion ; on sait seulement par cet historien qu'il a laissé les quatre enfants ci-après :

1. Jean TULLIER, qui suit;
2. Philippe TULLIER, seigneur de Vasselay, qui épousa demoiselle Anne BEUILLE, fille de Geoffroy BEUILLE, seigneur du Nointeau, et d'Antoinette d'Orléans. Il décéda en l'année 1576, laissant une fille :
Marie TULLIER, dame du Nointeau, qui s'allia à Michel DE LA CHAPELLE.
3. Louis TULLIER, chanoine de l'église de Bourges;
4. Pierre TULLIER, chanoine de la collégiale du Château-lès-Bourges.

V. JEAN TULLIER, II^e du nom, seigneur du Ruau et de Bouy, naquit, selon toute probabilité, vers 1529 ou 1530. Il épousa en premières noces demoiselle Gabrielle MOCQUET, fille de Pierre MOCQUET, seigneur des Moulins-Bâtards et de Bouy, qualifié *bourgeois de Bourges* dans le contrat d'acquisition qu'il fit de cette seconde terre des hoirs d'Arnault-Gonthier à qui elle appartenait par indivis, du 20 avril 1551, passé devant Desbourdiers, notaire, et de Guimon CHENT. Il devint donc par ce mariage détenteur de la seigneurie et veherie (1) de Bouy, située dans les paroisses de Saint-Georges-sur-Moulon et de Pigny, qui ne laissait pas que d'être importante tant à cause de ses dépendances foncières que des droits, privi-

(1) La veherie ou viguerie était l'étendue de la juridiction du magistrat qui était chargé d'administrer la justice et qu'on appelait suivant les lieux *Prévôt*, *Châtelain* ou *Viguiier*. Le *Viguiier* connaissait de toutes les matières en première instance à l'exception de certains cas réservés aux baillis ou sénéchaux. Voir *Dict. des fiefs* par M^e Regnaudon, avocat du bailliage d'Issoudun.

lèges, exemptions et libertés qui y étaient attachés. Il contracta un second mariage avec une demoiselle Anne BAUDREUIL *alias* Bordereul, d'une famille qui nous est inconnue, mais qui s'est aussi alliée à Bourges avec celles de Breuillet et du Chèvre. Il n'eut point d'enfants de cette seconde union; ceux de sa première femme au nombre de deux sont :

1. Pierre TULLIER, qui suit;
2. Jean TULLIER, chanoine de l'église de Bourges;

VI. PIERRE TULLIER, écuyer, seigneur du Ruau et de Bouy dut naître vers 1580. Il épousa en l'année 1616 demoiselle Anne DESJARDINS, fille de Gilles DESJARDINS, conseiller du roi, docteur professeur en droit en l'université de Bourges, qui figure dans La Thaumassière sur la liste latine des professeurs de cette faculté sous la dénomination *d'Egidius Hortensius Carnotensis*, et de Jeanne MALAISÉ, sa femme. Pierre Tullier fournit au roi l'aveu et dénombrement qu'il lui devait pour ses lieux, manoir et veberie de Bouy, mouvant de sa grosse tour de Bourges, le 11 juin 1640 par acte signé de lui et de Debrielles, notaire en cette ville. Il eut de ce mariage les quatre enfants ci-après :

1. Pierre TULLIER, baptisé au Fourchaud le 4 septembre 1622, chanoine de l'église de Bourges. Il était mort en 1675, car en cette année son frère Jean Tullier, son héritier testamentaire, a amorti devant Ragneau, notaire à Bourges, une rente que le défunt avait constituée le 11 novembre 1625

au profit de dame Marie de Bretagne, veuve de maistre Henry Auger, notaire et procureur en cette ville.

2. Anne TULLIER, femme de Charles NÉRAULT, seigneur du Theil, de la Châtre en Berry, dont la destinée est inconnue.

3. Jeanne TULLIER, mariée à Jean NÉRAULT, seigneur de Ville, vraisemblablement frère du précédent. Elle était décédée en 1675, comme on le verra ci-après, laissant une fille :

Hilaire NÉRAULT, mariée à maistre Etienne BARBADEAU, seigneur de Chastre. En 1675 ils transigèrent ainsi que Jean Tullier, seigneur de Bouy, leur oncle, étant aux droits de Jeanne Tullier, leur mère et belle-mère, pour la garantie d'une rente faisant partie de la succession de Pierre Tullier, leur père et oncle, en son vivant chanoine de la cathédrale de Bourges.

4. Jean TULLIER, qui suit ;

VII. JEAN TULLIER, III^e du nom, écuyer, seigneur du Ruau et de Bouy, naquit suivant tout calcul vers 1628, n'ayant pu découvrir son acte de baptême. Il se consacra à la vie militaire, servit le roi dans ses armées en qualité d'officier, et s'est trouvé en personne au ban de Berry qui avait été convoqué à Bourges, pour de là se rendre en Allemagne, le lundi 10^e jour de septembre de l'an 1674, suivant les lettres de Mgr le prince de Marcillac, gou-

verneur de la province. Toute la noblesse du pays était réunie devant la grande salle du palais du logis du roy où le gouverneur les passa en revue après qu'ils eurent nommé leurs officiers, parmi lesquels ils choisirent pour leur colonel le seigneur comte de Gamaches. Le lendemain ils se rendirent tous à cheval au même lieu et le prince de Marcillac, accompagné de toute sa maison et suivi de ses 24 gardes (de création récente), se mit à leur tête « et prenant son chemin du côté de la porte Saint-
 « Privé, marcha en cet ordre jusqu'à un grand champ
 « qui est derrière la maladrerie hors ladite porte, *ayant*
 « *son chapeau à la main dans toutes les rues.* Et là leur fit
 « faire revue où ladite noblesse parut autant leste et en
 « bon équipage qu'il se peut imaginer, au nombre de trois
 « cents pour le moins, sans comprendre le bagage et che-
 « vaux de main, composé de plus de quatre à cinq cents
 « chevaux. Mon dit seigneur en forma un escadron, et
 « après avoir visité tous les rangs, advoua que cette nom-
 « breuse assemblée avait surpassé son espérance; les sa-
 « lua tous avec sa civilité et affabilité ordinaires, leur
 « recommanda leur fidélité au service du roy; et ensuite
 « défilèrent sur le chemin de Brécy, où ils debvaient ledit
 « jour faire leur premier logement. S'en retourna mon dit
 « Seigneur dans la ville laissant la conduite de la dicte
 « Noblesse à Messieurs le lieutenant-général et procu-
 « reur du roy (1). »

(1) Procès-verbal pour le ban et arrière ban de Berry appelé en 1674 inscrit au registre des délibérations de l'Hôtel de Ville de Bourges. (A. 1673-1675.) communiqué par M. H. Boyer.

Ils allèrent ainsi à petites journées rejoindre l'armée française et arrivèrent dans le courant d'octobre à Fritvillers où Turenne les passa en revue. Ils formaient quatre compagnies, le seigneur de Bouy (on n'était désigné que par les noms des fiefs) faisait partie de la seconde, dans la brigade du seigneur de Sevry, et avait pour capitaine le seigneur de Buranlure. Il assista à la bataille d'Entzheim et à toutes les opérations qui terminèrent la mémorable campagne de 1674.

Jean Tullier avait épousé en 1622 demoiselle Marie GIBIEUF, fille de François GIBIEUF, écuyer, seigneur du Portal, ancien capitaine d'un régiment de dragons et de demoiselle Louise d'AUBOURG. Il décéda le 5 avril 1710 à l'âge de 73 ans, et sa femme le 24 mai 1716 à l'âge de 72 ans. Ils avaient eu les enfants ci-après :

1. Marie TULLIER, au dire de La Thaumassière, religieuse au Saint-Sépulcre de Vierzon ;
2. Claude TULLIER, suivant la même source, religieuse à Dun-le-Roy ;
3. Pierre TULLIER, prêtre, prieur de Saint-Martin-d'Auxigny. Il fut parrain d'un de ses neveux baptisé en l'église du Fourchaud le 16 août 1711 ;
4. Françoise TULLIER, baptisée en l'église de Montermoyen le 14 janvier 1669, morte jeune ;
5. Françoise-Catherine TULLIER, baptisée en la même paroisse le 15 mai 1672 ; entra chez les dames religieuses de la Visitation où elle fit profession en 1693 et y décéda le 4 décembre 1751 dans la 79^e année de son âge ;

6. Jean TULLIER, qui suit ;
7. Joseph TULLIER, baptisé à Saint-Pierre le Guillard le 8 février 1679, mort enfant ;
8. Marguerite TULLIER, baptisée en la même église le 14 février 1683, religieuse comme sa sœur aînée au Saint-Sépulcre de Vierzon ;
9. Henri TULLIER, baptisé à Saint-Pierre le Guillard le 13 février 1684, entra dans les ordres et devint chanoine de l'église de Bourges. On pense qu'il fut enterré dans la chapelle des Tullier avec cette inscription, qui a été gravée sur les dalles de l'église devant les marches de ladite chapelle, quoique l'âge indiqué sur la pierre ne soit pas précisément le sien :

D. HENRICUS TULLIER PRESBY. SACRÆ
FACULTATIS T BITERIC. DECAN. CAN. HUIUS
ECCLESIE EX OFFICIALIS PRIMATIALIS OBIT
XVIII Maii 1734. ÆTATIS 70.

VIII. JEAN TULLIER, IV^e du nom, écuyer, seigneur de Bouy, fut baptisé à Saint-Pierre le Guillard le 30 décembre 1677. Après de bonnes études de grammaire au collège de Sainte-Marie de Bourges, il suivit les cours de droit de la célèbre université de cette ville, y prit ses grades de licence et devint conseiller du roy au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, fonctions qu'il exerça jusqu'à la fin de sa vie. Il épousa à Notre Dame du Fourchaud le 12 novembre 1710, demoiselle Françoise DUBET, fille de feu Denis DUBET, écuyer, seigneur de la

Rongère et de dame Anne PICAULT, dont il eut les dix enfants ci-après :

1. Pierre TULLIER, baptisé à Saint-Pierre le Puellier le 16 août 1711, dont on ignore la destinée;
2. Marie TULLIER, baptisée dans la même église le 3 janvier 1713, mariée dans la même paroisse le 18 mars 1737 avec messire Antoine TURPIN, chevalier, seigneur de l'Epinière, capitaine au régiment d'infanterie de Fourray, chevalier de Saint-Louis, fils de défunts messire Samuël-Charles TURPIN, écuyer, seigneur de Sauldre et de l'Epinière et de demoiselle Charlotte MARPON. Elle décéda au bout de deux ans de mariage, à l'âge de 28 ans, le 14 avril 1740, ayant donné le jour à un fils nommé aussi Antoine, qui avait été baptisé le 3 octobre 1739 et qui était mort lors de son décès. Quelque temps après son mari épousa en secondes noces demoiselle Catherine RUELLÉ DES BEURTHES, fille d'Adam-Blanchet RUELLÉ, écuyer, seigneur des Beurthes et de Catherine de Ponnart, qui mourut le 28 mars 1757, âgée de 51 ans, sans lui avoir donné d'enfants. Le seigneur de l'Epinière décéda le 7 novembre 1770 à plus de 80 ans;
3. Marie-Anne TULLIER, baptisée à Saint-Pierre le Puellier le 21 janvier 1714, morte enfant;
4. Nicolas-Jean TULLIER, qui suit;
5. Etienne TULLIER, baptisé en l'église de Notre Dame du Fourchaud le 12 novembre 1717, dont la destinée est inconnue;

6. Autre Marie-Anne TULLIER, baptisée en la même paroisse le 31 décembre 1721, morte peu de temps après sa naissance;
7. Marie-Françoise TULLIER, baptisée le 8 mai 1723, mariée le 7 février 1741, avec messire Claude-Jacques ANJORRANT, chevalier, seigneur de la Croix, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, fils de feu messire Guillaume ANJORRANT, chevalier, seigneur de la Croix, du Solier et autres terres, et de dame Jeanne HEURTAULT. Ce mariage a été célébré en la paroisse du Fourchaud, par messire Henri Tullier, prêtre, docteur, professeur en théologie, doyen du chapitre de l'église de Bourges, son oncle; de l'avis et consentement de Nicolas-Jean Tullier, son frère, avec le concours d'une nombreuse assistance, et entre autres des demoiselles Françoise-Catherine-Charlotte, Lucie-Hyacinthe-Brigitte et Marie-Jeanne ANJORRANT ses belles-sœurs. Elle est morte en couche de son septième enfant le 15 mai 1750. Voici du reste sa descendance :

A. Françoise-Reine ANJORRANT, baptisée au Fourchaud le 6 janvier 1742, femme d'Etienne-Gaspard GASSOT DE ROCHEFORT, qui décéda à l'âge de 37 ans le 25 mars 1779 et dont nous avons donné la descendance. (Voir la généalogie de la famille Gassot dans le volume précédent des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre.*)

B. Nicolas ANJORRANT, baptisé le 15 juillet 1743, mort enfant;

C. Catherine ANJORRANT, baptisée le 18 août 1744, dont la destinée est inconnue;

D. Jean-Baptiste ANJORRANT, chevalier seigneur de la Croix, Chantilly et autres lieux, connu à la cour sous le titre de *marquis d'Anjorrant*, fut baptisé le 12 octobre 1745, entra aux pages de Mgr le duc d'Orléans et devint officier aux gardes françaises, puis écuyer de Madame la comtesse d'Artois, chevalier de Saint-Louis. Il mourut sans alliance.

E. Louis ANJORRANT, chevalier seigneur d'Es-gny, de Veaulgues et les Porteaux en Berry, *Chichan* (Sichamps) en Nivernais, fut baptisé au Fourchaud le 2 février 1747, entra au service, devint officier au régiment de Lyonnais infanterie et rentra pour épouser à Bourges, paroisse de Saint-Oustrillet, le 26 janvier 1773, demoiselle Marie-Catherine MOREAU DE CHASSY, fille d'Alexandre-Antoine MOREAU DE CHASSY, ancien major commandant les milices à l'île de Cayenne, chevalier de Saint-Louis, et de défunte dame Hélène MEUSNIER. Il fut convoqué avec les autres gentilshommes de la province à l'assemblée du bailliage de Bourges pour la nomination des députés aux Etats généraux de 1789. Il laissa plusieurs enfants parmi lesquels :

a Marie-Angèle ANJORRANT baptisée au Fourchaud le 1^{er} novembre 1773 ;

b. Jean-Baptiste ANJORRANT baptisé le 27 janvier 1775;

c. Jacques ANJORRANT, baptisé le 31 juillet 1776;

d. Marie-Jeanne ANJORRANT, baptisée à Saint-Jean le Vieil le 25 décembre 1780;

F. François ANJORRANT, baptisé au Fourchaud le 11 juin 1748, dont la destinée est inconnue;

G. Georges-François ANJORRANT dit de *Forceville*, né en 1749 (son acte de baptême n'a pas été trouvé) et mort à l'âge de 9 ans passés le 18 mai 1758;

H. Marguerite ANJORRANT, baptisée au Fourchaud le 10 mai 1750, morte jeune, selon toute apparence.

8. Jean-Paul TULLIER, sur lequel les renseignements font défaut.

9. Anne TULLIER, *id.*

10. Nicolas TULLIER, *id.*

IX. NICOLAS-JEAN TULLIER, écuyer, seigneur de Bouy, fut baptisé à Saint-Médard le 24 juin 1715. Se destinant à la magistrature, il fit ses études de droit et obtint ses grades à l'université de Bourges, et à la mort de son père, il succéda à sa charge de conseiller du roy au bailliage de Berry et siège présidial de cette ville. On ne

sait pas au juste la date de son mariage, mais il y a lieu de supposer que vers 1730 il épousa demoiselle Marguerite-Louise BROUARD, d'une famille de Bourges dont les armoiries ont été inscrites à l'armorial général de la généralité de Berry en 1696, mais que nous ne connaissons pas autrement. Cette dame mourut jeune et lui-même décéda à l'âge de 52 ans le 10 septembre 1767 laissant une fille unique :

Françoise TULLIER, baptisée au Fourchaud le 13 juillet 1734, tenue sur les fonts baptismaux par Jean-Louis RAMEAU, conseiller du roi, président de l'élection de Gien, son grand-oncle maternel, et par dame Françoise-Marie DUBET, veuve de feu Jean TULLIER, sa grand'mère. Elle épousa le 24 juin 1769, à l'âge de quinze ans, sous l'autorité de Charles-François GIBIEUF, chevalier, seigneur de Chappes, son curateur, et de l'avis de Jean-François RAMEAU de Mont-Benoist, avocat en parlement, son cousin du 2^e au 3^e degré, présent au mariage, messire Jean-Baptiste-François de MARGAT, chevalier, seigneur de Crécy, lieutenant au régiment du roi, cavalerie, fils de feu Robert de MARGAT, écuyer, seigneur dudit lieu et de dame Jeanne-Françoise GASCOING, épouse en secondes noces de Robert-Louis GOYER, écuyer, seigneur de Pigny, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Bourges. Elle mourut à l'âge de 26 ans le 23 juillet 1780, la dernière du nom de TULLIER dans sa branche, laissant trois filles, savoir :

A. Jeanne-Françoise DE MARGAT, baptisée au

Fourchaud le 11 septembre 1776, sur laquelle nous n'avons aucun renseignement;

B. Jeanne-Marie-Françoise DE MARGAT, baptisée le 2 septembre 1777, morte à sept semaines le 23 octobre suivant;

C. Marie-Claude DE MARGAT, baptisée le 31 août 1778, ayant eu pour parrain et marraine messire Jean - Baptiste - François GOYER, écuyer, seigneur de Boisbrioux, son oncle paternel, et dame Claude JENSON DE MONTMERCY, de la ville de Gien. On ignore ce qu'elle est devenue.
